MERCREDI 8 AOUT 1900 — Nro 63 — XXXXe ANNÉE

Bibl. de la Gazette du Valais, Sion

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des Libéraux Valaisans

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

Au numéro de Samedi est joint comme Supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Suisse : Un an fr. 6. — Six mois fr. 3 50
Trois mois fr. 2 50.
Etranger : (Union postale) fr. 11 50

RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY
ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
la ligne ou son espace :
Canton 15 ct. — Suisse 20 ct. — **Etranger 25 ct.**
RÉCLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames, s'adresser exclusivement à l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER à **Sion, Lausanne, Genève,** et à l'Imprimerie du journal

La législation internationale du travail

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a été amené à constater que la Suisse était arrivée à peu près à la limite de ce que ses industries d'exportation peuvent supporter en. fait de dispositions protectrices des ouvriers. Elle ne pourrait guère pousser plus loin la restriction légale des heures de travail, celle du travail des femmes et des mineurs ou l'interdiction du travail de nuit ou du dimanche, car, si elle s'avançait seule plus loin sur cette voie, elle placerait les industriels suisses dans une situation plus difficile encore que celle où ils se trouvent aujourd'hui en face de leurs concurrents des autres pays.

De là, l'idée fort naturelle de chercher à lier les grands Etats industriels par des conventions en vertu desquelles la protection des ouvriers pourrait se développer également et parallèlement dans tous les pays.

Lorsque, par exemple, dans tous les pays, les constructeurs de machines n'auront pas le droit de faire travailler leurs ouvriers plus de dix heures par jour, cette disposition de la loi suisse future n'affaiblira pas l'industrie suisse, puisque les concurrents de France ou d'Allemagne se trouveront soumis à la même charge.

Cette idée d'une législation internationale trouva déjà un apôtre, entre 1850 et 1860, en la personne de Daniel Legrand, un industriel alsacien, lequel adressa aux gouvernements européens des pétitions qui s'enfouirent, naturellement, dans les cartons poudreux.

C'est ensuite la Confédération suisse qui s'en est faite l'apôtre, à la suite d'une motion adoptée le 30 avril 1881 par le Conseil national. Le Conseil fédéral tâta alors le terrain auprès des chancelleries européennes ; mais l'accueil fut plutôt frais.

Le 27 juin 1888, nouvelle motion au Conseil national, celle de MM. Decurtins et Favon, nouvelle circulaire du Conseil fédéral aux puissances.

C'est alors que, subitement, le jeune empereur d'Allemagne lança ses fameux rescrits et convoqua une conférence internationale poursuivant le même but que la circulaire de la Confédération. La Suisse eut la courtoisie de céder le pas à l'Allemagne et la conférence s'ouvrit à Berlin en mars 1890. Elle se borna à formuler un certain nombre de vœux et à prévoir de nouvelles réunions.

Invité par les Chambres, en juin 1895, à reprendre les négociations, le Conseil fédéral pressentit officieusement les gouvernements étrangers, afin de savoir s'ils seraient favorables à la création d'un Bureau pour la législation internationale du travail.

Les réponses ne furent pas toutes défavorables. Cependant le Conseil fédéral eut l'impression qu'il marchait à un échec, et il en resta là.

C'est alors qu'intervint l'initiative privée, et que les particuliers se mirent à la brèche pour chercher à réaliser ce que les gouvernements n'avaient pu ou n'avaient pas voulu faire.

Elle se manifesta sous la forme de congrès internationaux pour la protection des ouvriers, dont les deux premiers eurent lieu à Bruxelles et à Zurich et dont le troisième s'est terminé le 28 juillet dernier à Paris. A la tête de la petite phalange des Suisses au congrès de Paris se trouvait M. le conseiller national Curti.

Aujourd'hui donc, ainsi que cela a été constaté à Paris, les sections d'une vaste association internationale sont en formation dans la plupart des pays. Un comité a été nommé. Cette nouvelle association, dont le siège sera à Berne, a pour but de faire pénétrer l'idée de la protection internationale des ouvriers dans toutes les classes de la population et de travailler à sa réalisation. Elle se propose de remplir sa tâche en organisant des assemblées et des conférences publiques, en réunissant et utilisant des publications y relatives, en se mettant en rapport avec les autorités, etc. Elle se réserve de se joindre à toute initiative venant du dehors qui lui paraîtra utile et particulièrement d'adhérer à telles associations internationales qui poursuivront le même but.

En considération de l'honneur qui était ainsi fait à notre pays et que l'on pressentait, quelques hommes politiques et sociologues suisses, à la tête desquels se trouve M. le colonel Emile Frey, ancien président de la Confédération, ont, à la suite d'une réunion qui a eu lieu à Berne dans le courant du mois de juillet, fondé l' « Association suisse pour l'avancement de la protection internationale des ouvriers ».

Le comité est composé de MM. Frey, Curti, le Prof. Oncken, Ritschard, député de Berne au Conseil des Etats, et le Prof. N. Reichesberg.

Tous ceux qui veulent faire partie de cette utile association n'ont qu'à l'annoncer à M. Emile Frey, ancien, conseiller, fédéral à

FEUILLETON DU *CONFÉDÉRÉ*

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

50

Le

Capitaine Ripaille

ROMAN DE CAPE ET D'ÉPÉE

PAR

ARMAND D'ARTOIS

— Mon digne homme de maître est sorti depuis l'après-midi, et il ne peut pas tarder à rentrer, d'autant plus que son souper est prêt depuis une demi-heure, même que tout sera trop cuit, gratiné, rissolé, brûlé! Mais je m'en lave les mains. Il n'y aura pas de ma faute. Voilà!

Le comte laissait passer ce flux de paroles avec une résignation apparente, mais il murmurait en maugréant :

— Sourde et bavarde! conciliez tout cela.

Dame Gertrude s'arrêta brusquement dans son trottinement et, se posant devant le comte de Marnhac :

— Mais si monseigneur veut se donner la peine d'attendre?

— J'attendrai, répondit le comte.

Dame Gertrude lui offrit un siège. A peine fut-il assis qu'elle se remit à jacasser :

— Monseigneur avait l'air d'arriver de voyage. Venait-il de Paris? La bonne capitale tenait-elle toujours contre le Judas, le *vilain Hérode*, ainsi qu'on appelait alors Henri de Valois, dont *vilain Hérode* formait précisément l'anagramme?

— Je suis tombé dans un nid de ligueurs, pensa le comte. Pour que cette vieille traite ainsi mon seigneur et maître, il faut que dom Mathias ne se fasse pas scrupule d'en faire au moins autant.

Dame Gertrude continuait.

— Monseigneur vient-il de Tours? Que fait-on à la cour du Tibère, de l'Héliogabale, de l'Antéchrist?

Le comte se décida à l'interrompre. Et prenant le verbe le plus haut qu'il pût employer, il lui dit :

— Digne... comment vous nomme-t-on?

— Gertrude, pour vous servir, monseigneur, répondit-elle en faisant la révérence.

— Gertrude, c'est bien ça, fit le comte. Eh bien, digne Gertrude, reprit-il, prenez ceci.

Et il lui tendait une pièce d'or qui disparut, comme par enchantement, dans les poches de la gouvernante.

— Que désire monseigneur? demanda-t-elle avec respect.

— Un renseignement d'abord, répliqua M. de Marnhac. Avez-vous, par hasard, reçu aujourd'hui ou hier la visite d'un étranger?

Il faut croire que la surdité de la bonne dame avait des recrudescences; bien que le comte eût parlé très fort, elle entendit seulement le dernier mot, et encore! car elle répondit prestement :

— Vous dites que vous ne voulez pas me déranger! Que de bonté, monseigneur!

Elle fit une révérence très correcte :

— Votre très humble servante! Aussi je vous laisse et retourne à mes fourneaux

Asseyez-vous un moment, en attendant mon maître; et tenez, lisez la sainte Bible pour vous édifier et travailler au salut de votre âme, ajouta-t-elle en lui tendant le livre saint qui, à cette époque, n'était lu que par les protestants.

Le comte repoussa froidement la Bible :

— Je suis catholique, dit-il.

Cette profession d'une foi peu ardente, il est vrai, fit bondir la vieille huguenote.

— Un catholique! fit-elle avec indignation! Un idolâtre! Arrière, suppôt du pape de Rome et de l'enfer!

— Ah! taisons-nous, la vieille! dit le comte avec colère. Je suis ton seigneur et maître, le comte de Marnhac.

A ce nom redouté, dame Gertrude se mit à trembler de tous ses membres.

— Pardonnez-moi, monseigneur, balbutia-t-elle, je ne savais pas...

— Allons, assez! reprit durement le comte, et va promptement me chercher dom Mathias, j'ai besoin de lui parler, et je suis très pressé.

— Vous n'attendrez pas longtemps, monseigneur, répondit la duègne qui frissonnait encore, car j'aperçois mon digne maî-

Berne. La cotisation est de 5 frs par an. Les sociétés peuvent aussi se faire recevoir membres.

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

M. le chef du Département des Travaux publics donne connaissance du projet de réorganisation du service postal dans les vallées de Bagnes et d'Entremont à partir du 1er janvier 1901, qui lui a été communiqué par le Département fédéral des Postes, service qui introduit une réelle amélioration.

— Il est prononcé une amende de fr. 25 contre un maître d'hôtel pour contravention à l'art. 10 de la loi sur la police des boissons.

— La commune de Bovernier est autorisée à percevoir son impôt pour l'année 1900, au taux de 8 °/₀₀.

— Il est accordé à M. Jos. Escher fils à Brigue pour le terme de 7 ans, l'autorisation de changer son enseigne sous le nom de „Hôtel des Couronnes et Postes" en celui de „Grand Hôtel Couronnes-Postes".

— Il est accordé à M. Jos. Tairraz, de Martigny-Ville, pour le terme de 17 ans, l'autorisation de changer son enseigne sous le nom de „Hôtel suisse" en celui de „Hôtel Schweizerhof".

— Il est donné lecture d'une lettre du Consul général d'Italie, à Genève, annonçant au Conseil d'Etat le décès de S. M. Humbert 1er, roi d'Italie, mort assassiné à Monza le 29 juillet.

Le Conseil d'Etat décide d'y répondre par une lettre de condoléances.

— M. Cas. Vouilloz, président, est nommé officier d'état civil à Finshauts, en remplacement du titulaire décédé.

Secrétaire agricole — Le poste, vacant depuis bientôt 2 ans, faute de titulaire, de secrétaire agricole, vient enfin d'être repourvu. Le *rara avis* a été trouvé en la personne de M. François de Riedmatten, agronome diplômé du Polytechnicum de Zurich.

Nous ne pouvons que faire des vœux pour qu'il mène à bien son important service.

Tunnel du Simplon — Le 7me rapport trimestriel sur l'état des travaux du percement du Simplon au 30 juin juin 1900 vient de paraitre ; il ne nous apprend rien de bien nouveau. Le percement sur les deux versants poursuit son cours normal.

L'avancement du tunnel au 30 juillet était, du côté de Brigue, de 3426 m., du côté d'Iselle, de 2521 m., soit un total de 5947 m.

Les travaux de construction de la nouvelle gare de Brigue ont déjà commencé.

Sur le versant valaisan du tunnel. 103 ouvriers ont été victimes d'accidents pendant le dernier trimestre, dont 82 cas dans le tunnel et 21 à l'extérieur; 2 ont été mortels. 14 accidents sont survenus dans les carrières de Naters, mais aucun grave; sur le versant sud 249, dont 3 graves dans le tunnel et 39 à l'extérieur.

Les mandats de poste consignés à Brigue et à Naters à destination de l'Italie, durant le trimestre, représentent une valeur de 119.326 fr.

Dans les bureaux de poste d'Iselle et de Varzo il a été consigné des mandats pour une somme totale de 120,400 francs. Dans les caisses d'épargne postale de ces deux localités, il a été déposé en tout 55,800 francs.

A propos de guides — *(Corr.)* — Lorsqu'on a organisé la société des guides de montagnes pour mieux garantir la sécurité des étrangers visitant nos cimes, cols et vallons, on a édicté des „Règlements des guides de montagne". Le dernier de ces règlements, c'est-à-dire celui qui est en vigueur actuellement, prévoit que le guide doit offrir toutes les garanties de moralité désirables.

Or, un guide qui est privé de ses droits civiques, auquel l'accès des débits de boisson est interdit, ce guide-là offre-t-il les garanties voulues par les règlements, sans compter que sa valeur physique n'est plus au niveau de sa tâche ; cette personne peut-elle pratiquer son métier de guide sous l'œil bienveillant et même avec la complicité de l'autorité locale ?

C'est vrai que nous avons des lois qui ne sont pas pour tout le monde ; d'aucuns bénéficient de certains articles où d'autres seraient sévèrement punis, surtout en d'autres localités.

Si ce guide-là pratique sa profession pendant l'été sous l'œil complaisant de l'autorité, c'est pour payer les verres d'eau-de-vie que certaine autorité a bien voulu lui remettre en contrebande. M. C.

Du Centre — On nous écrit :

La chaleur tropicale dont nous sommes gratifiés dans cette partie du canton et essentiellement cette année, nous fait soupirer après l'onde abondante qui coule à flots à l'orient de notre commune et dont une minime partie serait la bienvenue pour l'irrigation de nos prairies, d'autant plus qu'il se fait tous les ans de fortes dépenses pour les engrais en vue d'augmenter la production du fourrage et que, par ce fait, ce surcroît de production n'offre aucune compensation.

En présence d'une situation aussi alarmante, il est permis de se demander si nos administrations ont bien conscience de leur mission ; on peut en douter.

A la lecture du budget pour l'année présente, il fut proposé par quelques citoyens de créer pour les irrigations une nouvelle meunière, dont le coût aurait été des plus minimes, mais cette proposition ne fut pas admise par nos édiles à longue nuque ; nous ne pouvons que protester contre cette fin de non-recevoir et nous continuerons à réclamer à grand cris l'exécution du canal.

Malgré les milliers de francs d'augmentation de la dette communale pendant ces dernières années occasionnée par quelques folles dépenses, l'on peut bien supposer que les finances de la commune sont solides, car on a bien digué des petits cours d'eau uniquement en vue de protéger la citadelle, sans compter le piquet de gendarmerie accouru dans notre paisible localité lorsque le grand Rubicon ne voulait plus de l'escorte de ses concitoyens!!!

Pourquoi regarderait-on à la dépense pour une œuvre aussi utile que le canal, dont toute la population reconnait l'indispensable utilité ?

Valaisan en Russie — Le 2 août a été enseveli à Lausanne M. Michel Pignat, de Vouvry, qui fut professeur pendant une quarantaine d'années à Moscou, dans les établissements de la Couronne, et qui avait été successivement décoré de divers ordres auxquels se trouve attaché le droit d'appartenir à la noblesse de Russie. M. Pignat était venu il y a un mois à Lausanne pour tenter d'y rétablir sa santé.

Monthey — Dame Nature a quelquefois des caprices incompréhensibles! L'autre jour, il grêlait. Alors que toutes les vignes du côteau étaient épargnées on pouvait constater des ravages effrayants causés par la grêle dans une propriété nouvellement plantée, sise au midi de la maison Torrent, avenue du Pont.

La récolte n'est pas seule anéantie, la violence de l'ouragan était telle que les grilles fermant la propriété ont été arrachées et projetées à distance.

Le cas n'est, paraît-il, pas isolé, car de plusieurs endroits on nous signale des phénomènes semblables.

Une collecte est ouverte par la charité publique pour venir en aide dans la mesure du possible au propriétaire lésé.

Qui donne aux pauvres prête à Dieu.

Un viticulteur

Au Muveran — Les touristes se rendant en excursion au Grand-Muveran apprendront avec plaisir qu'un chalet-restaurant avec restauration de premier choix a été créé à leur intention aux Mayens de Leytron, à 4000 mètres d'altitude.

Le tenancier est M. Emile Défayes fils, de Leytron.

Brigue — On a relevé samedi, au pied d'une paroi de rochers, le cadavre d'un jeune garde-frontière, nommé Curchod, lequel faisait une tournée dans les passages fréquentés par les contrebandiers, sur les montagnes au-dessus de Gondo. On ignore encore s'il y a eu accident ou crime.

— Jeudi, une femme italienne qui se rendait dans les chantiers du tunnel a été surprise par un wagonnet et tuée sur le coup.

Tir de Bex — Le 21me grand tir annuel du stand de Bex, commencé jeudi après-midi, s'est terminé dimanche soir par la distribution des prix.

Favorisé par un temps très clément, il avait attiré une nombreuse affluence de tireurs venus de tous les points de l'horizon romand ; aussi, pour ne pas faillir à la tradition, a-t-il très bien réussi ; il a été vendu, nous dit le *Journal de Bex*, près de 25,000 cartouches. C'est là un beau résultat, après les nombreux tirs qui viennent d'avoir lieu.

Voici les principaux prix obtenus par nos tireurs :

Tournantes, séries de 50 coups. — Prix couronnés : 1. Simonetta Jules, Martigny-Bourg, 39 cartons ; 2. Hirschy, Neuchâtel, 38; Demartin, Ollon 35.

Tir de groupes. — Prix couronnés : 1. Stand de Montreux ; 2. Sous-officiers, Montreux ; 3. Groupe de Martigny ; 4. Aigle-Noir, Aigle.

Avançon. — 1. Michaud, coiffeur, Bex, 300 degrés ; 2. Torrione Jules, Martigny-Bourg, 604 ; 3. Rey Laurent, Monthey, 851 ; 5. Mariaux Victor, Vionnaz, 1337.

Diablerets. — 6me, Bovet, docteur, Monthey, 2402 degrés.

Tour de Duin. — II. Meilleurs coups additionnés, maximum 150 points : Dr Broccard, Martigny, 145 ; Vautier, Savièse, 144 ; de Cocatrix Paul, Martigny, 139.

Avenir. — Cible militaire. Au coup le plus profond : 3me, Revaz Joseph, Salvan, 20.20/53 ; 5me, Vautier, Savièse, 20.20/49.

Chronique du vignoble — La vigne est magnifique d'apparence, la chaleur torride de ces dernières semaines a arrêté le travail des vers, les sulfatages ont partout été faits à temps et les soufrages, par cette température surélevée, ont produit leur maximum d'effet. On ne signale pas trace de maladies dans les vignes trairées soigneusement et tout fait espérer en une belle récolte, si aucun contretemps ne survient.

---

tre qui se dirige de ce côté.

En effet, par la fenêtre qui donnait sur le chemin, le comte vit un vieillard, vêtu de noir, assez grand, quoique voûté par l'âge, qui s'approchait du presbytère, et qui, un instant après, entrait dans la maison, en disant d'une voix légèrement cassée :

— Gertrude, ma bonne Gertrude, mon fauteuil. Cette longue course m'a fatigué : mes vieilles jambes me refusent le service.

C'était dom Mathias, pasteur protestant et chapelain de Rouvray.

XXV

DU SOUPER QUE FIRENT DOM MATHIAS ET LE COMTE DE MARNHAC ET DES PETITS TALENTS DE DAME GERTRUDE.

En entrant dans le presbytère, le comte avait déposé, sur une chaise, près de la porte, son manteau de voyage, dans lequel ses pistolets, qu'il avait retirés des fontes, étaient enveloppés.

Dom Mathias s'était assis dans le grand fauteuil que Gertrude lui avait préparé.

Il enleva son large chapeau noir, à peu près semblable à celui que portent aujourd'hui les ecclésiastiques, et ne garda qu'un bonnet de soie brune d'où s'échappaient de beaux cheveux blancs.

Une grande barbe, également blanche, cachait presque entièrement sa face où brillaient des yeux très vifs, bien plus jeunes que le visage.

Le comte s'approcha du pasteur et lui dit, d'un ton ton très courtois :

— Je désirerais vous entretenir, dom Mathias. Je suis le comte de Marnhac.

— Monseigneur ! s'écria le vieillard.

Et il voulut se lever, en signe de respect. Le comte le força de se rasseoir.

— Ne vous incommodez d'aucune manière.

Le chapelain reprit :

— Puisque vous le permettez...

— Je vous en prie. J'arrive à l'instant de Tours et je viens voir mes domaines de Rouvray. Vous avez ma première visite.

— C'est bien de l'honneur que vous faites à un pauvre pasteur, répliqua dom Mathias. Jusqu'à présent, et quoique depuis seize ans vous soyez châtelain de Rouvray, je n'avais pas été assez heureux pour pouvoir vous rendre mes hommages, et si vous ne vous étiez pas nommé...

— C'est vrai, reprit le comte avec bonne humeur, je ne vous connaissais pas encore. Mais je sais que vous êtes un saint homme quoique votre religion ne soit pas la mienne.

Dom Mathias s'excusa avec confusion. Il ne méritait pas ces éloges. Il faisait son devoir, voilà tout. Les persécutions ne l'avaient pas fait renier sa croyance. Et maintenant que catholiques et protestants combattaient côte à côte pour le roi, il espérait bien finir en paix ses jours déjà longs. Il s'interrompit tout à coup.

— Mais, pardon, monseigneur, j'oublie que vous arrivez de voyage et que vous devez avoir appétit. Peut-être consentirez-vous à partager mon modeste souper ? Je vous l'offre de grand cœur !

— Et je l'accepte de même, dom Mathias, répondit le comte avec bonhommie.

Le vieillard parut joyeux.

— Tu entends, Gertrude ? dit-il en s'adressant à la gouvernante, qui s'était, par discrétion, retirée au fond de la chambre. Sers-nous ; et si monseigneur a quelque chose à me dire, nous causerons tout en soupant.

— Oh ! soupons d'abord, fit M. de Marnhac ; ce que j'ai à vous demander viendra, à sa place, après le repas.

En un clin d'œil, dame Gertrude avait mis un second couvert sur la table, et apportait une soupière fumante de la plus appétissante odeur. Dom Mathias servit le comte ; après quoi il se servit lui-même.

C'était une soupe à la betterave, faite avec des abattis d'oie et relevée d'épices. Un potage exquis, entre parenthèse, que je recommande à mes lecteurs.

Quand dame Gertrude revint pour enlever les assiettes vides :

— Que dites-vous de cette soupe, monseigneur ? demanda dom Mathias en vidant son verre, qui était plein d'un joli petit vin blanc de Bergerac.

— Je pense que ce potage est succulent, répondit le comte en se versant, à son tour une rasade, et que dame Gertrude est un grand cuisinier.

— Tu entends ? dit gaiement dom Mathias à la gouvernante.

(A suivre)

D'un peu partout, on signale des raisins „traluits“ ou tournés, et si le temps propice peut continuer, on pourra déjà fin août trouver à cueillir par ci par là quelques jolies grappes.

Néanmoins, quelques bonnes et douces pluies seraient les bien venues. La terre n'en a pas moins besoin que la vigne.

Confédération Suisse

Les tireurs suisses à Paris — Jeudi a lieu au camp de Satory, près de Versailles, un match international de revolver à l'occasion du grand tir national français. Le groupe suisse l'a emporté sur tous ses concurrents, maintenant ainsi la vieille renommée de nos tireurs; c'est là un magnifique succès qui a causé un vif plaisir dans tout le pays.

Le groupe suisse était composé de MM. Roderer, St-Gall, avec 503 points; Stæheli, St-Gall, 452; Richardet, Chaux-de-Fonds, 451; Luthy, Genève, 431, et Probst, Berne, 430.

Les autres pays représentés étaient la Belgique, la France et la Hollande. L'Italie avait retiré son adhésion à la suite du deuil national causé par le crime de Monza.

Voici les points obtenus:

Suisse, 2264 points; France, 2202; Hollande, 1860; Belgique, 1812.

Roderer, avec 503 points, a été nommé champion du monde et a reçu une médaille d'or de 500 francs.

Stæheli et Richardet, avec 95 cartons sur 120 balles, ont été proclamés maîtres-tireurs.

Les Suisses ont tiré avec le revolver fédéral avec canon rallongé de 5 cm., munition fédérale ordinaire.

Les tireurs suisses se sont aussi distingués au match international de tir à l'arme de guerre qui a eu lieu dimanche. Chaque tireur avait 120 balles à tirer.

La Suisse s'est classée la première avec 4405 points. Les champions suisses étaient MM. Richardet, de la Chaux-de-Fonds; Stæheli, de St-Gall; Beekli, de Glaris; Kellenberger, d'Appenzell, et Gruetter, de Glaris. Les meilleurs résultats parmi les champions suisses ont été obtenus par M. Kellenberger, qui a reçu le titre de champion du monde.

Viennent ensuite: la Hongrie avec 4287 points; la France, 4277 points; le Danemark 4261; la Hollande 4224 et la Belgique 4191 points.

Au banquet qui a eu lieu à midi, les champions suisses ont été particulièrement acclamés. Ils ont répondu par le chant de l'hymne national et la *Marseillaise* Le comité international, sur la proposition des tireurs suisses, a décidé que le prochain concours aurait lieu, en 1901, à Lucerne.

Les recrues au service — Le 3me détachement de recrues de la IIme division est entré, le 24 juillet, à Colombier; bien des parents, privés de leurs enfants à ce moment de l'année où tous les bras sont si occupés, si surchargés, se demandent comment, par cette chaleur terrible, les jeunes troupiers supportent le service...

Ne craignez pas que vos fils attrapent des refroidissements; car, dans leur sage prévoyance, les instructeurs ont paré à toute éventualité de cette nature; c'est un de leurs derniers, de leurs nouveaux procédés qu'ils expérimentent en ce moment sur la place d'armes de Colombier!

Au lieu de laisser aux recrues, par cette chaleur de 52° au soleil et 33° à l'ombre, quelques minutes de répit après chaque exercice pendant que les cadres reçoivent les ordres pour l'exercice suivant, voici ce que l'on a imaginé:

A peine un exercice est-il terminé, l'instructeur, d'une voix qui n'admet ni réplique, ni hésitation, commande: *Saute mouton!...* et aussitôt l'on voit ces pauvres diables de troupiers, suant comme des phoques, chaudement sanglés sous leurs vestons bien boutonnés, se livrer, sur le pré brûlé de la place d'exercice, malgré leurs gros souliers et leurs énormes pantalons, à des cabrioles effrénées, courbant tour à tour leur dos sur lequel sautent en s'apr puyant leurs camarades du groupe ou de la section... et cela continue ainsi jusqu'à ce que l'ordre vienne... de passer à un autre exercice!

Quand on voit de près les acteurs de cette bouffonnerie, ruisselants, fourbus, éreintés, il y a de quoi vous indigner.

Est-ce pour démontrer à nos recrues qu'ils ne sont que des moutons, sous la houlette de bergers fédéraux plus ou moins galonnés, que cet abrutissant exercice a été imaginé?

En tout cas, si le progrès général de ce siècle marche à pas de géant, on doit reconnaître que l'art militaire progresse à... sauts de mouton!

L'*Impartial*, à qui nous empruntons ces renseignements, ne dit pas si l'un ou l'autre de ces pauvres pioupious est à l'infirmerie après avoir subi un traitement aussi stupide. A St-Gall, où plusieurs de nos malheureux soldats ont dû être transportés à l'hôpital, l'un d'eux même se meurt, il a fallu ordonner des exercices encore plus ridicules et plus cruels qu'à Colombier.

Fête fédérale de gymnastique — La fête fédérale de gymnastique a été ouverte samedi à 1 heure à la Chaux-de-Fonds.

258 sections de gymastique, comprenant 7000 gymnastes, ont répondu à l'appel du comité, ainsi que les sociétés suisses de Paris et Besançon, quelques sections de Franee, d'Alsace, de Munich, de Vienne, de Stuttgart, des délégations de Belgique, d'Italie et des Etats-Unis.

Exposition de Paris — La cérémonie officielle de la distribution des récompenses obtenues à l'Exposition de Paris aura lieu le samedi 18 août prochain.

Nouvelles des Cantons

Berne — *Victime de son orgueil* — Un jeune fruitier de Steffisbourg, district de Thoune, était amoureux, cela peut arriver à chacun et un fruitier n'est pas plus à l'abri du petit dieu malin qu'un poète ou un gendarme. Mais notre homme joignait à sa passion un petit brin d'orgueil et pour en imposer à sa „schatz“, il falsifia, sur son livret militaire ses notes d'examen scolaire. Dame, la belle avait peut-être quelques goûts littéraires et le fruitier tenait à affirmer officiellement son propre savoir.

Malheureusement, le chef de section découvrit ce petit jeu et le pauvre amoureux fut inculpé de faux en écritures publiques, voire fédérales. Comme il travaillait tantôt ici, tantôt là, on le rechercha longtemps en vain pour lui faire son procès.

Le parquet fédéral, le département fédéral de justice et police, le procureur général de la Confédération, tout le monde eut en main le malheureux livret de service, preuve irréfutable du délit et de l'amoureux orgueil du pauvre fruitier. Enfin, la vindicte militaire, sous les traits et l'uniforme d'un gendarme, mit la main au collet du Steffisbourgeois et dame Justice lui octroya trois jours de prison et 20 fr. d'amende.

C'est dur et le pauvre se souviendra peut-être de la leçon.

Grisons — *Un ... oncle d'Amérique* Ce titre n'est pas tout à fait exact, car il s'agit d'un „frère d'Amérique“. Mais l'histoire rappelle à s'y méprendre les nombreux récits qui se publiaient, il y a un demi-siècle, au sujet des parents enrichis au Nouveau Monde.

Donc, dernièrement, un étranger se présentait dans une pension du Prätigau (Grisons); cette pension très renommée, très bien tenue, est la propriété de deux sœurs, deux vieilles filles, qui ont acquis à leur établissement une réelle réputation. Lorsqu'elles virent arriver le touriste, elles ne se réjouirent qu'à demi: son allure, ses vêtements, ses modestes bagages n'inspiraient pas grande confiance, et ces demoiselles déclarèrent n'avoir aucune chambre disponible. Tout était plein, de la cave au grenier. Malgré cet accueil peu écossais, notre homme insista tant et si bien que, soit lassitude de mentir ou crainte de fâcher ce voyageur peu commode, les deux vieilles filles lui octroyèrent un petit cabinet, le moins confortable possible; puis, une fois débarrassée de l'importun, elles coururent avertir la police.

Pandore ceignit son ceinturon et s'en vint à la pension.

— Avez-vous des papiers?

A cette question saugrenue par laquelle tous les gendarmes de tous les pays du monde saluent les bonshommes suspects, l'étranger fit mine de n'avoir ni passeport ni aucun document établissant son origine; il ne voulait pas même donner son nom, ni indiquer sa patrie, et ce ne fut que devant la menace d'une arrestation qu'il consentit à exhiber son portefeuille.

Alors, coup de théâtre. On constate que le voyageur est du pays, qu'il est Suisse, Grison, mieux encore, qu'il est le frère des deux vieilles demoiselles, auxquelles il a voulu faire une surprise. Là-dessus, tableau final, pleurs, embrassade générale, repas pantagruélique. L'enfant prodigue est revenu, qui depuis vingt ans ne donnait pas signe de vie, et, bien supérieur à l'enfant biblique, il revient après fortune faite, ce qui ne gâte rien.

Lucerne — *Dévouement d'une jeune fille* — A Hergiswyl, une jeune Irlandaise se berçait dans un hamac au bord du lac. Un cri retentit. La jeune fille, levant la tête, aperçut à quelque distance une fillette appelant au secours et deux autres enfants se débattant dans l'eau et sur le point de disparaître. Excellente nageuse, la jeune étrangère s'élança au lac et arracha les deux enfants à une mort certaine.

Grisons — *Terrible accident de montagne* — Trois touristes américains avaient entrepris jeudi l'ascension de la Cima di Rosso, montagne qui s'élève à la frontière des Grisons et de l'Italie et qui domine le haut de la vallée de l'Engadine. Au retour, ils se trompèrent et arrivèrent à un endroit scabreux, où les rochers ont une pente très raide. L'un des touristes, M. Way, père, glissa et tomba en entraînant son fils dans sa chute; tous deux étaient attachés à la même corde.

Les corps furent entraînés à 400 mètres plus bas et finirent par tomber sur le glacier de Forno. Le fils Way resta suspendu à un roc, et l'on eut beaucoup de peine à parvenir jusqu'à lui. Le malheureux, du reste, ne tarda pas à rendre l'âme; son corps n'était qu'une blessure. Il était âgé de 13 ans.

Le troisième, quoique grièvement blessé, eut encore la force de se traîner jusqu'à la Maloja où il donna l'alarme. Une caravane de secours se rendit aussitôt sur le lieu de la catastrophe.

Après bien des peines et des dangers courus, cette caravane finit par découvrir les corps des victimes et les ramena à la Maloja.

Nouvelles Étrangères

Italie — *Assassinat du roi Humbert* — Les funérailles du roi Humbert sont fixées au jeudi 9 août, au Panthéon, à Rome. Le nouveau roi prêtera son serment devant les Chambres le 11 août.

Le procès de Bresci aura lieu à Milan, devant la cuur d'assises, et, comme la peine de mort est abolie en Italie c'est aux galères perpétuelles que sera condamné l'assassin d'Humbert; mais il lui faudra subir d'abord huit ans de réclusion cellulaire avec chaîne au pied.

La réclusion cellulaire, surtout telle qu'elle se pratique en Italie, est une peine terrible: huit ans dans un cachot obscur, dans le silence absolu, sans voir personne, avec pour nourriture de la bouillie et une boule de son.

La guerre au Transvaal

En dépit de la supériorité des forces anglaises, les Boers continuent leur résistance. Ils ont attaqué dans l'Etat d'Orange, entre Potchefstroom et Friederikstad le général Dorrien et l'ont sommé de se rendre. Il y a donc encore de ce côté des forces boères assez considérables.

On confirme en outre 1° que les Boers ont pris Lichtenbourg; 2° qu'un combat sérieux a eu lieu près de Rustenbourg, où les Boers ont été victorieux et ont pris un grand nombre de fourgons. Malheureusement ces succès sont singulièrement atténués par la mauvaise nouvelle que le général De Wett, celui-là même en qui les Boers ont mis leur suprême et ultime espoir, est cerné à Riensburg et qu'il lui est impossible d'échapper. Si cette nouvelle est vraie, on peut dire que c'est la fin de la guerre. Ecrasé par le nombre, le petit peuple héroïque des Boers, martyr de la cupidité anglaise, lutte encore avec vaillance, mais on sent que c'est la fin. Il pourra inscrire encore quelques pages glorieuses dans ses annales, puis, broyé, anéanti, il aura le sort de toutes les possessions anglaises.

Un coup de pied fatal

Le hasard a vraiment des effets aussi bizarres qu'imprévus. Un maréchal ferre un cheval, reçoit en pleine poitrine un coup de l'animal, ou commet une erreur en administrant le médicament, et le malheureux, en plus du coup de pied, prend le germe d'une maladie d'estomac. L'accident est arrivé à M. Charles Dormond, maréchal ferrant à Ollon, canton de Vaud; sa lettre nous donne les détails suivants:

« Il y a quelques années, pendant ma tournée de compagnon, je reçus, en ferrant un cheval, un coup de pied en pleine poitrine. Pensant m'administrer un remède énergique, on me fit prendre intérieurement, à forte dose, un médicament qui ordinairement est employé pour usage externe.

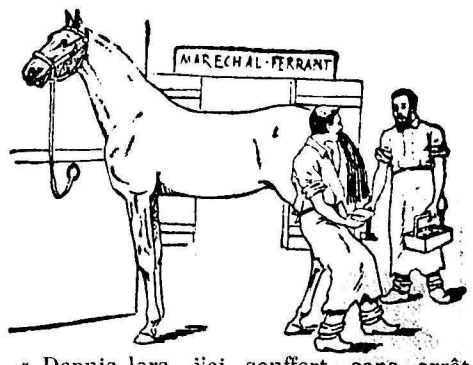

« Depuis lors, j'ai souffert, sans arrêt, de terribles maux d'estomac; toutes les consultations, tous les remèdes restèrent infructueux. Je reçus un jour une brochure intéressante publiant de nombreuses attestations de guérisons par l'emploi des Pilules Pink. Je lus des lettres de reconnaissance écrites par des personnes guéries par ces Pilules de cruelles maladies d'estomac, et la confiance que je ressentis de cette lecture me décida à suivre le traitement des Pilules Pink. Je pris successivement huit boîtes, et je dois déclarer que mes maux d'estomac ont disparu, et que ma santé générale en a éprouvé un grand bien. »

Les Pilules Pink fortifient le corps, rétablissent les fonctions de tout l'organisme, et sont un médicament précieux contre l'anémie, la chlorose, les rhumatismes. A la suite de maladies diverses qui ont amené soit une perturbation générale, soit un épuisement complet, elles rendent au sang la vigueur et la pureté nécessaires à une circulation normale et à la reconstitution d'une santé ébranlée. En vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt central pour la Suisse MM. P. Doy et F. Cartier droguistes à Genève. Trois francs cinquante la boîte et dix-sept francs cinquante les six boîtes franco contre mandat-poste.

Ouvrages
pour Administrations, Commerce, Industrie et Sociétés

Spécialité :
Impressions en Couleurs

Obligations Actions — **Prix-Courants Tarifs**

Labeurs, Brochures Statuts et règlements de Sociétés

Enveloppes imprimées depuis 4 fr. le mille
Menus — Cartes des vins

Lithographie — *Reliure*

Imprimerie Commerciale

Eug. STUDER

Martigny

Circulaires Factures — TABLEAUX Registres à souches et réglés **Menus et devis** — **Têtes de Lettres**

Exécution prompte et très soignée
PRIX MODÉRÉS
— Bulletins de vote —

COMESTIBLES

Seule maison **PICOSSI** ROUVENAZ **Montreux**

— Tous les jours —

Volailles de Bresse et d'Italie

Poissons de mer et d'eau douce — Primeurs

Service prompt et à domicile

Se recommande
Demander par téléphone : **PICOSSI COMESTIBLES**

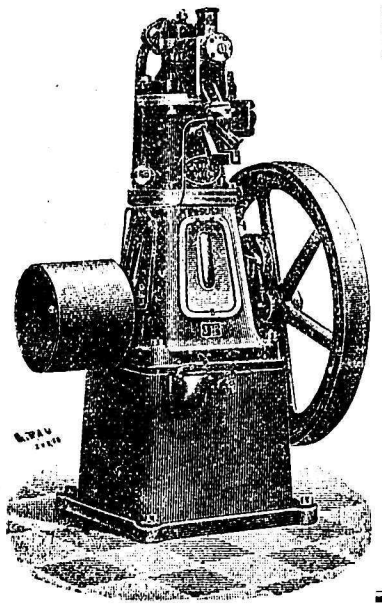

Moteurs Système Capitaine

à Pétrole, Benzine ou à Gaz

Brevetés

construits par
J. WEBER & Co., ateliers de construction de machines et fonderie à USTER.

Système excellent. Quelques milliers de moteurs fonctionnent dans tous les pays.

Marche tranquille, régulière et la plus économique.

Ce système de moteur à pétrole fonctionne sans lampe ni allumage quelconque extérieur.

Certificats à disposition.
Transmission.

Agence générale pour les cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Genève, Valais et Soleure :

A. Schopfer
Comptoir industriel à Berne

Pâles couleurs, anémie.

Pendant plusieurs années j'ai été sujette à **l'anémie, aux pâles couleurs, douleurs et vomissement pendant les règles, maux de dents, palpitations de cœur, maux de têtes et d'estomac,** et extrême **lassitude.** En même temps des corps aux pieds me faisaient cruellement souffrir. Aucune des cures que j'avais suivies n'ayant pu me guérir de mes maux, je me suis confiée aux soins de la **Policlinique privée de Glaris** qui m'a traitée par correspondance. C'est grâce aux soins éclairés que m'a prodigués cet établissement que je suis guérie aujourd'hui. Tous mes maux, jusqu'aux **corps aux pieds**, ont disparu, aussi est-ce avec un désir sincère d'être utile à d'autres malades que je leur recommande de chercher secours auprès de la **Policlinique privée de Glaris**, qui mérite toute confiance. Lucerne, Hôtel „Rössli", le 15 Novembre 1897. Pauline Fellmann. — La soussignée déclare authentique la signature de Mlle Pauline Fellmann, Lucerne, le 15 Novembre 1897. Caisse hypothécaire du conseil communal de Lucerne. Frey, substitut du caissier. — Adresse : **„Policlinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris".**

DÉPOTS PRINCIPAUX : F. Favre, coiffeur, Pharmacie Lovey, Lugon-Lugon, négt., à **Martigny-Ville.** — Raphaël Troillet, à **Bagnes.** — J. Pont, coiffeur, à **Brigue.** — F. Lugon, négt., à **Finhauts.** — M. Courtil, coiffeur, Mlles Lometti, modes, à **Monthey.** — Ch. de Siebenthal, coiffeur, à **St-Maurice.** — J. Bochatey, coiffeur, à **Salvan.** — Pharmacie de Chastonay, à **Sierre.** — E. Furter, coiffeur, à **Sion.** — Pharmacie de Chastonay, à **Zermatt.**

FRAICHEUR DU TEINT
Douceur de la peau
PARFUM EXQUIS

MAX WIRTH, Zürich

Maison spéciale pour la vente et l'expédition d'étoffes
Deuil et Mi-deuil.

— Tissus de première qualité. Prix reconnus très bon marché —
Echantillons franco
Grand choix en étoffes couleur pr. Dames, toileries, cotonnades, Etoffes pour habillements d'hommes et garçons.

Magasin de Modes

à remettre, pour cause de départ, dans une localité très industrielle du Bas-Valais. Clientèle assurée. 2-1
S'adresser au bureau du journal.

A vendre d'occasion

vu la construction d'un four de boulangerie

4 vases de cave

contenant 2000, 4000, 6000 et 8000 litres.

S'adresser à **Marius CHESSEX, à Territet.** 3-1 (H3894M)

La soussignée se recommande pour la fabrication de pantoufles de drap en tous genres.
Le public a la faculté de fournir lui-même l'étoffe

Mme MARONI
rue de la Dranse, maison Farquet, MARTIGNY-VILLE

Attention

On désire louer un magasin à MARTIGNY-VILLE, de préférence sur la Place, maintenant ou plus tard.
Adresser les offres au Bureau du Journal sous les initiales G. R.

A vendre

ou à échanger un chien courant de 2 ans contre une bonne petite chienne de même race.
S'adresser G. Schnegg, Brigue. 2-1

Hôtel Lorius, Montreux

demande **cuisinière à café** et pour la saison d'hiver une **bonne laveuse ;** entrée le 1er Septembre. Inutile de se présenter sans de bonnes références.

On demande

de suite, une bonne fille de cuisine. Bon gage.
S'adresser au bureau du journal. 2-1

FROMAGES MAIGRES

tendres, 1re qualité.

Pièces de 12-15 kg., p. kg., 54 c.	10 kg.	
Fromage gras d'Emmenthal	Fr.	13.60
10 kg. c. raisins secs	„	5.20
10 „ Sucre coupé	„	4.95
10 „ Sucre en pain	„	4.60
10 „ Riz, g. grains	„	3.50
10 „ Figues **Symrne**	„	3.95
10 „ Oignons jaunes	„	1.90

Winiger, expéditeur, **Boswyl.**

Demandez
Lessive Flora

de la **Savonnerie valaisanne de Monthey.** fabriquée à base de glycérine. Purifie et conserve le linge.
EN VENTE DANS TOUS LES MAGASINS

Cigares. — Tabac.

à moitié prix de détail

200 Vevey courts	Fr.	1.85
200 Rio Grande	„	2.45
200 Flora Brésil	„	3.10
200 Rose des Alpes, sf.	„	3.45
125 Brissago, 1re qualité	„	3.10
100 Allemands, petits mais fins	„	1.80
100 Indiana	„	2.25
100 Duc, à 7 c.	„	2.95
100 Sumatra, à 10 cent.	„	4.80
10 kg. Tabac c. f.	Fr.	2.95 à 3.40
10 „ „ t. f.	„	6.40 à 7.20
20 „ „ sfin	„	8.90 à 10.40

10 cartes illustrées, gratis.
On reprend ce qui ne convient pas.
Winiger, *dépôt de fabrique,* **Boswyl**

Lard gras fumé du Pays à 1 fr. 20 le kilo ; par 100 kilos 1 fr. 10 franco contre remboursement, chez Hri JOMINI-DOUDIN, charcutier à PAYERNE (Vaud).

ACHAT D'OCCASION

Papier à lettre, format in-8° 500 doubles feuilles,	fr.	1.50
Papier pour dames, 500 doubles feuilles	fr.	3.—
Papier grand format, 500 doubles feuilles	fr.	3.—
Papier poste grand format, 1000 **enveloppes**	„	2.20
10 kilos **joli Papier**, blanc pour emballage	„	4.—
Gommes, par livre	„	2.80
144 **Porte-plumes** ass.	„	3.—
144 **crayons**	„	3.50
100 **Plumes**	„	0.50

Echantillons prix-courants gratis et franco
PAPETERIE
A. Niederhæuser
GRANGES (Soleure)

PUBLICITÉ

dans la Suisse allemande

BALE :	Allgemeine Schweizer Zeitung. Schweizer Hauszeitung. Volksblatt.
BERNE :	Bund. Anzeiger der Stadt Bern.
EINSIEDELN :	Alte und Neue Welt. Journal illustré de famille (tirage 30,000 exemplaires).
COIRE :	Freie Rhätier. Wochenblatt. Fremdenblatt.
LUCERNE :	Vaterland. Kantonsblatt.
ST-MORIZ :	Engadiner Post (Winter-Fremdenliste). Allgemeines Fremdenblatt.
ZURICH :	Zuricher Post. Schweizer Bäcker- und Conditor-Zeitung. Central-Blatt für Jagd- und Hundeliebhaber.

S'adresser exclusivement à l'agence de publicité

Haasenstein & Vogler

— SION —

Lausanne, Genève, Montreux, Vevey, Fribourg, Neuchâtel, Delémont, Porrentruy, Chaux-de-Fonds, Lugano, St-Imier, Bâle, Berne, Zurich, etc.

Catalogue, traduction et devis de frais gratis

Insertions dans toutes les autres feuilles vaudoises, suisses et étrangères.

Favorisez l'industrie suisse!

Milaine sur fil et le véritable
Drap de Berne
en toute bonne qualité au nouveau
dépôt de fabrique
PH. GEELHAAR, Berne
40 rue de l'hôpital 40

Echantillons francs. Marchandises contre remboursement et francs depuis fr. 20. —.
Principe: Se tes — le mieux!

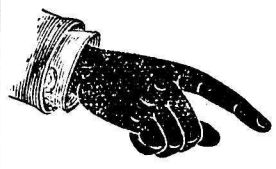

VOIR

à l'Imprimerie Commerciale de Martigny

les nouveaux échantillons de

VITRAUPHANIE

et de

DIAPHANIES

vues et paysages transparents pour coller sur vitrages

Ulcères, exanthème.

J'ai le plaisir de vous annoncer que je suis guérie de mes maux (ulcères à la jambe droite avec inflammation, gonflement et douleurs, exanthèmes vives, boutons sur tout le corps), grâce à votre traitement par correspondance. En me recommandant à votre bonté dans le cas où il surviendrait une nouvelle maladie, je vous prie de recevoir l'expression de toute ma reconnaissance. Trammelan-dessous, le 2 février 1898. Veuve Elise Mathey-Etienne. — Vu pour légalisation de la signature de Mme Veuve Elise Mathey-Etienne, apposée ci-dessus. Tramelan-dessus, le 2 février 1898. Le maire : H. L. Béguelin. — Adresse : „POLICLINIQUE PRIVEE, Kirchstrasse 405, GLARIS."